

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Etaient absents** : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

**Secrétaire de séance** : M. Yves MAURICE

**Procurations de vote** :

**Mandants** : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, J.F. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

**Mandataires** : R.STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPERRIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N.BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M.L. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. **Delibération n°2018/004167**

**Rapport n°7.4 - Demande de subvention pour la rénovation des équipements du camping de Besançon Chalezeule**

## Demande de subvention pour la rénovation des équipements du camping de Besançon Chalezeule

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 «Camping communautaire de Besançon-Chalezeule »	Montant BP 2018 : 140 000 € HT Montant de l'opération : 567 000 € HT

### Résumé :

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, le Grand Besançon souhaite améliorer la qualité des équipements de son camping 3 étoiles La Plage, Besançon-Chalezeule, et le rendre davantage accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour la période 2018-2022, deux phases de rénovation sont envisagées.

La première, porte sur la réhabilitation esthétique et fonctionnelle du bar-restaurant-épicerie également accessible aux clients de la piscine municipale de Besançon Chalezeule, et sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cette phase est conduite en parallèle et en cohérence avec la rénovation de la piscine municipale de Besançon-Chalezeule par la Ville de Besançon avec le concours du Grand Besançon.

La seconde phase reste à préciser mais elle devrait notamment porter sur la rénovation et modernisation du bâtiment d'accueil qui est vieillissant et se dégrade, ainsi que sur la réhabilitation d'une partie du bloc sanitaire, et un aménagement de nouveaux emplacements.

Le présent rapport porte donc sur la validation de ce projet global de rénovation, dont les travaux de la phase 1 doivent démarrer à l'automne 2018, et sur une sollicitation de subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Doubs.

### I. Contexte

L'accueil du touriste est un élément essentiel à la qualité de son séjour, à sa fidélisation et au souvenir qu'il véhiculera de son passage sur notre territoire.

Malgré ses 3 étoiles tourisme, le camping communautaire de Besançon-Chalezeule souffre du vieillissement de ses équipements. Une rénovation esthétique et fonctionnelle du bâtiment d'accueil et du bâtiment du bar-restaurant-épicerie s'impose, ainsi que sur une partie du bloc sanitaire. De plus, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est peu satisfaisante sur ces trois équipements, une mise aux normes réglementaires s'impose donc.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de modernisation engagés ces dernières années par la Ville de Besançon sur le camping :

- 2014 - rénovation des sanitaires ;
- 2016 - aménagement d'une aire de jeux.

Enfin, cette revalorisation s'inscrit dans une réflexion plus large à conduire sur un positionnement du camping en cohérence et complémentarité avec les autres campings du territoire de l'agglomération. Cette réflexion pourrait déboucher sur une augmentation du nombre d'emplacements, le développement d'hébergements insolites, de nouveaux équipements de loisirs, etc.

- Pour la période 2018-2022, deux phases de rénovation sont envisagées.

## **II. Rénovation du bar-restaurant-épicerie : première phase d'un projet plus global**

La première phase porte sur la réhabilitation esthétique et fonctionnelle du bar-restaurant-épicerie, faisant également office de salle d'animation du camping communautaire, sur une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>. De plus, ces travaux permettront une meilleure prise en compte de l'accessibilité du lieu aux personnes à mobilité réduite avec la création de sanitaires adaptés et la mise à niveau des différents espaces de consommation. Seul l'espace cuisine sera surélevé. À noter qu'aujourd'hui une rampe d'accès PMR au bâtiment existe depuis l'extérieur du camping.

Cette phase est conduite en parallèle et en cohérence avec la rénovation de la piscine par la Ville de Besançon avec le concours du Grand Besançon, compte-tenu de la configuration du site (piscine et camping contigus). En effet, la partie bar-restaurant-épicerie est également accessible aux clients de la piscine municipale de Besançon Chalezeule.

Les travaux du bâtiment du bar-restaurant-épicerie du camping communautaire seront ainsi menés sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon en même temps que ceux sur la piscine municipale de Besançon-Chalezeule sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon dans le cadre d'un groupement de commande Ville/ Grand Besançon.

Ces travaux sur le bar-restaurant-épicerie contribueront à l'effort global d'amélioration de l'offre de services proposés aux habitants et aux touristes de l'agglomération bisontine à proximité immédiate du camping, à savoir :

- La modernisation de la piscine municipale de Besançon-Chalezeule, travaux à compter de l'été 2018 pour une ouverture en juin 2019 ;
- La création de jonctions cyclables permettant de rejoindre le camping depuis l'EuroVélo 6 (axe cyclable européen en plein essor), via l'aval dès 2018 (piste cyclable depuis Besançon/Malate) et via l'amont en 2019 (piste cyclable le long de la D57 jusqu'au pont de Chalèze) ;
- Le point de départ de la ligne de tramway à 500 m du camping depuis 2014 qui le relie au centre-ville touristique.

## **III. Rénovation et modernisation du bâtiment d'accueil et d'une partie des sanitaires, aménagement de nouveaux emplacements : 2ème phase du projet**

La seconde phase reste à préciser et à programmer, cependant, elle pourrait porter sur :

- La rénovation et la modernisation du bâtiment d'accueil qui est vieillissant et se dégrade : infiltrations dans la toiture, isolation thermique peu efficiente, esthétique des lieux peu avenant, etc.). Si un élévateur extérieur est mis à disposition des personnes à mobilité réduite pour se rendre à l'espace accueil du camping, l'aménagement intérieur devra être adapté.
- La mise aux normes d'une partie du bloc sanitaire. En 2014, seul le premier étage avait été rénové. Le sous-sol, où sont installés bacs à vaisselle et à laver le linge, n'avait pas été requalifié. Les principaux travaux à mettre en œuvre sont l'accessibilité PMR des bacs et rénovation esthétique et fonctionnelle.
- L'aménagement de nouveaux emplacements sur une emprise du camping non aménagée actuellement.

#### IV. Détail du projet

	phase 1	phase 2
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réagencement des locaux (cuisine, rangement, comptoirs ...)</li> <li>- Aménagement de sanitaires accessible PMR pour la clientèle et mise à niveau de l'ensemble des espaces de consommation</li> <li>- Réhabilitation esthétique et fonctionnel de l'ensemble des locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic des locaux</li> <li>- Études</li> <li>- Travaux de réhabilitation, de réagencement et de mise en accessibilité PMR</li> <li>- Aménagements</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de maîtrise d'œuvre : hiver 2017-2018</li> <li>- Consultation des entreprises et attribution des marchés : automne 2018</li> <li>- Démarrage prévisionnel des travaux : décembre 2018</li> <li>- Fin prévisionnelle des travaux : avril 2019</li> <li>- Ouverture du bâtiment : juin 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin 2018 / courant 2019, à préciser</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 000 € HT de travaux</li> <li>- 15 000 € de maîtrise d'œuvre</li> <li>- 25 000€ HT de mobiliers/matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 467 000€ HT de travaux</li> <li>- Maitrise d'œuvre et autres, à préciser</li> </ul>

#### V. Plan de financements prévisionnel et aides sollicitées

Dépenses éligibles		Recettes			
Bâtiment Bar-restaurant-épicerie - travaux	100 000 HT	Financiers	Région	23%	130 410 HT
Bâtiment d'accueil - travaux	467 000 HT		Département	30%	170 100 HT
			Sous total	53%	300 510 HT
		Autofinancement	Grand Besançon	47%	266 490 HT
<b>Total</b>	<b>567 000 HT</b>	<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>567 000 HT</b>

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis et/ou à chercher des financements complémentaires auprès d'autres partenaires.

**Mmes C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN et C. MICHEL et MM. J. ACARD(2), A. BLESSEMILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le projet d'amélioration de la qualité des équipements du camping communautaire Besançon-Chalezeule et son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental du Doubs, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et d'autres financeurs éventuels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10



Reçu le 11 JUIN 2018

Contrôle de légalité

Prefecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président